

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHÉL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-217

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 4

ENFANCE JEUNESSE
CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS, CULTURE, LOISIRS (OISCL) – PROLONGATION

Depuis 2017, dans le cadre de la réorganisation territoriale, un accord est intervenu entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération pour continuer à soutenir l'office intercommunal des sports culture et loisirs (OISCL) dans les mêmes conditions qu'avant la fusion. Suite à l'harmonisation des

statuts de Lamballe Terre & Mer au 1^{er} janvier 2019, l'OISCL a continué d'être soutenu par la Communauté d'agglomération permettant ainsi l'organisation par l'association d'activités sportives, de loisirs et socio-culturelles sur les communes d'Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémour. Cette association propose également un ALSH 3-11 ans (extra et péri-scolaire). La convention, qui fixe l'accord de partenariat et les engagements de chacune des parties, arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la décision de Dinan Agglomération de transférer aux communes la compétence ALSH 3-11 ans (à compter du 1^{er} septembre 2022) et des incertitudes à ce jour sur les modalités d'organisation de ce service au profit des familles des communes concernées, il est proposé au Conseil communautaire de prolonger de 8 mois cette convention, soit jusqu'au 31 août 2022.

Considérant la délibération n°2019-091 du 7 mai 2019, approuvant la convention d'objectifs avec l'OISCL pour la période 2019-2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE de prolonger de 8 mois la convention avec l'Office Intercommunal des Sports, Culture, Loisirs (OISCL),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 21 DEC. 2021
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le 22 DEC. 2021
Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

